

## RENDEZ-VOUS POUR L'ÉPREUVE DE CONDUITE DE SNB CLIENTS QUI POSSÈDENT UN PERMIS D'UN PAYS ÉTRANGER

Félicitations, vous avez réussi la première étape pour l'obtention d'un permis de conduire du Nouveau-Brunswick. La prochaine étape consiste à passer une épreuve de conduite. Pour pouvoir passer cette épreuve de conduite, vous devez échanger votre permis de conduire de votre pays d'origine avant votre rendez-vous. Vous devez le faire dans les 6 mois suivant la réussite de l'examen écrit, sinon vous devrez repasser l'examen écrit et l'examen de la vue.

**Si vous n'avez pas encore échangé votre permis de conduire étranger, vous devrez arriver au moins 45 minutes avant l'heure prévue de votre épreuve de conduite afin de pouvoir remettre votre permis étranger et payer les frais : jusqu'à 90 \$ pour le permis du Nouveau-Brunswick et 25 \$ pour l'examen routier.**

Pour procéder à cet échange, vous devrez présenter les éléments suivants :

- Votre permis original de votre pays d'origine ainsi que de sa traduction officielle (s'il n'est pas en français ou en anglais). (Le permis international du client peut être utilisé en tant que la traduction officielle.)
- Une pièce d'identité originale et deux preuves de résidence – voir [Documents d'identification et Preuve de résidence](#)

Si vous avez déjà échangé votre permis de conduire étranger, vous devrez arriver au moins 20 minutes avant l'heure prévue de votre épreuve de conduite afin de pouvoir payer les droits de l'épreuve de conduite (25 \$ plus TVH).

Pour prendre rendez-vous pour votre épreuve de conduite, veuillez appeler le 1-888-762-8600 ou faire une réservation en ligne au [www.snb.ca/monexamendeconduite](http://www.snb.ca/monexamendeconduite).

Vous **devez** apporter les documents suivants pour votre épreuve de conduite :

- L'immatriculation valide et signée et une carte d'assurance valide du véhicule que vous utilisez pour l'épreuve de conduite. Si vous avez loué un véhicule, votre nom doit apparaître sur le contrat de location. *Veillez-vous assurer que les conditions du contrat de location n'énoncent pas que le véhicule ne peut pas être utilisé pour une épreuve de conduite.*
- Votre reçu et le Confirmation – examen du conducteur comme preuve de paiement
- Votre permis de conduire de N-B, classe 7-1 ou 7-1\*.

Si vous réussissez l'épreuve de conduite, un nouveau permis de classe 5 du Nouveau-Brunswick vous sera délivrer la même journée.

**OU**

Si vous ne réussissez pas l'épreuve de conduite, vous gardez votre permis de conduire d'apprenti niveau 7- 1/7-1\* du Nouveau-Brunswick.

- **Ce permis vous autorise à conduire seulement avec une personne qui a son permis de conduire complet, et ce, jusqu'à ce que vous réussissiez l'épreuve de conduite.** Vous devrez prendre un autre rendez-vous et payer à nouveau les droits de 25 \$ (plus TVH) pour refaire l'épreuve de conduite.

